

Image not found or type unknown



Droits ex mari sur nouvelle acquisition

Par **SL87**, le **01/09/2009** à **09:24**

Bonjour,
Après 2 ans de mariage nous avons divorcé par consentement mutuel, le divorce a été prononcé en 2005. Depuis j'ai refais ma vie avec un autre homme (union libre), nous avons eu deux enfants et nous allons acheter une maison.
r1 - Est-ce que mon ex mari aurait des droits sur cette acquisition ou sur mes biens si je venais à mourir ?
r2 - Mes enfants seraient-ils les seuls héritiers ?

Par **Tisuisse**, le **01/09/2009** à **11:23**

Bonjour,
Réponse à la question 1 : c'est non. Votre ex-mari n'est plus rien pour vous puisqu'un jugement définitif de divorce a été prononcé.
Réponse à la question 2 : vos enfants sont vos héritiers réservataires, ils vont donc hériter de votre part des seuls biens qui vous appartiennent, ce qui signifie qu'ils n'hériteront que du % qui vous appartient sur cette maison.